



COMITÉ DU 23 JUN 2021				
DÉLIBÉRATION N°	C2021	06	23	04

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 17/06/2021
- Nb de membres en exercice : 62
- Nb de membres présents : 34
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 11
- Nb de membres absents et excusés : 17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210623-C2021062304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2021

Affichage : 25/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2021 - MODIFICATIONS

### APPROBATION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 02/06/2021,

Considérant que la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Considérant que cette procédure permet de visualiser sur plusieurs exercices les crédits nécessaires à la réalisation de projets.

Considérant par ailleurs que :

- Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- L'autorisation de programme représente la totalité des crédits affichés pour un projet.

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Les crédits de paiements représentent les crédits votés sur chaque exercice budgétaire.

Les AP/CP sont présentés au vote de la manière suivante :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ;
- Les crédits de paiements non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération du comité syndical.

Le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire.

Ayant entendu le rapport de M. Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité les modifications suivantes et ce, conformément au document joint en annexe :
- L'autorisation de programme n°2018AP01, comprenant l'opération 2018-28 « ECOPOLES NORD ET SUD » est révisée à la baisse pour un montant de 23 187 € suite aux réalisations 2020 et clôture de l'opération.

Nb de votes POUR	45
Nb de votes CONTRE	00
Abstention(s)	00

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ

OPERATIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES				CREDITS DE PAIEMENTS				
	Etape budgétaire	Montant voté	Révisions proposé	Total cumulé	Réalizations cumulées antérieures	2021	2022	Années ultérieures	Total cumulé
<b>2018AP01 ECOPOLES NORD ET SUD</b>		<b>656 100</b>	<b>-23 187</b>	<b>632 913</b>	<b>632 913</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>632 913</b>
Opération 2018-28	BP 2018	530 000			485 900			44 100	530 000
	Révision BP 2019	80 000			68 200			3 800	72 000
	Révision BP 2020	94 000			78 813				78 813
	Révision BP 2021	-47 900			0			-47 900	-47 900
	Clôture CA 2020		-23 187		0				0
<b>2019AP01 SAINT JEAN - BASSIN EP</b>		<b>547 000</b>	<b>0</b>	<b>547 000</b>	<b>31 680</b>	<b>515 320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>547 000</b>
Opération 2019-15	DM 2019-02	445 000			31 680	398 000			429 680
	Révision BP 2021	102 000			0	102 000			102 000
	Report de crédits BS 2021				0	15 320			15 320
<b>2019AP02 MONTVILLE - BASSIN EP</b>		<b>233 000</b>	<b>0</b>	<b>233 000</b>	<b>6 430</b>	<b>226 570</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>233 000</b>
Opération 2019-16	DM 2019-02	233 000			6 430	205 970			212 400
	Report de crédits BS 2021				0	20 600			20 600
<b>2019AP03 VILLER ECALLES - BASSIN EP</b>		<b>118 000</b>	<b>0</b>	<b>118 000</b>	<b>4 206</b>	<b>113 794</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>118 000</b>
Opération 2019-17	DM 2019-02	110 000			4 206	10 000			14 206
	Révision BP 2021	8 000			0	8 000			8 000
	Report de crédits BS 2021				0	95 794			95 794
<b>2020AP04 DESIGN CLEON</b>		<b>700 937</b>	<b>0</b>	<b>700 937</b>	<b>24 462</b>	<b>676 475</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>700 937</b>
Opération 2018-35	BS 2020	700 937			24 462	500 000			524 462
	Report de crédits BS 2021				0	176 475			176 475
<b>TOTAL</b>		<b>2 255 037</b>	<b>-23 187</b>	<b>2 231 850</b>	<b>699 691</b>	<b>1 532 159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 231 850</b>